



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 064-216401471-20240412-12042024DCM12-DE

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 08/04/2024
Affichée le 08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Christine CHEVERRY PALUAT, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Julien DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

Absents : Sophie BAGNERIS (procuration à Maryannick DOYHENARD), Virginie JOCOU, Gaëlle REISDORFFER, Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Agnès ETCHEBARNE

DCM 12 – Demande de subvention au Conseil Départemental – travaux de voirie programme 2024

M. David LARREGUY Adjoint à la Voirie – Réseaux - Développement Economique et Agriculture informe le Conseil Municipal que le règlement du Conseil départemental prévoit dans son règlement, un dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population au titre des espaces publics. Ce soutien financier s'adresse en priorité aux communes rurales dont notre commune fait partie.

La catégorie « espaces publics » comprend les travaux de maintien de la voirie communale et rurale lorsque les travaux sont réalisés en matériaux routiers courants.

Une bonification du taux communal de 10% est applicable sur l'ensemble du montant de la dépense subventionnable si 30% du programme de travaux voirie en 2023 -2024 -2025 est effectué en utilisant des techniques à froid.

Briscous peut ainsi prétendre à un taux d'intervention de 35 % avec un plafond de travaux de voirie de 59 151.27 € soit une subvention de 20 702.94 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le 1^{er} Adjoint par suppléance à solliciter du Conseil Départemental la subvention correspondante pour l'année 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance,

Patrick ELIZAGOYEN